

Décret n° 2004-434 du 18 Octobre 2004

portant nomination de directeurs à la
direction générale de l'administration et
des finances.

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2002-12 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de la
direction générale de l'administration et des finances;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n° 2002-364 du 18
novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du
Gouvernement.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article premier : Les officiers dont les noms et prénoms suivent sont nommés à la
direction générale de l'administration et des finances en qualité de :

- **Directeur de l'administration générale :**
Commissaire en chef de 1^{ère} classe Dieudonné BANZOULOU
- **Directeur de la solde et des pensions :**
Commissaire colonel Bernard NGOPA
- **Directeur des services financiers :**
Commissaire colonel BAN ANGUELE SOHONDZE
- **Directeur de la fonction militaire :**
Commissaire colonel Albert Stève GANVALA

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés,
sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-434

Fait à Brazzaville, le 18 Octobre 2004

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Rigobert Roger ANDELY

Le ministre délégué à la présidence de la République,
chargé de la défense nationale,

Général de division Jacques Yvon NDOLOU